

étant de nouveau semblable à celui des jours précédents.

L'un des grands problèmes que pose le gouvernement de traditions britanniques, selon ce que j'ai pu constater par expérience, est celui de fournir à chaque député les occasions d'apporter sa contribution personnelle aux travaux de la Chambre. Peu m'importe la sorte de Parlement, les députés arrivant à la Chambre pour la première fois avec des idées nouvelles constateront, à moins qu'on ait du travail à leur confier, qu'ils éprouveront en peu de temps un sentiment de déception, résultat fort nuisible et éternant de l'incapacité de faire quelque chose d'efficace.

Aux nouveaux députés, et ils sont nombreux à la Chambre, je dirai que l'une des principales choses nécessaires,—la principale, dirais-je,—pour bien s'acquitter de leurs obligations parlementaires consiste pour chacun à posséder plus qu'une connaissance rudimentaire du Règlement de la Chambre. La seconde chose nécessaire est d'avoir l'occasion de travailler. La Chambre des communes compte un grand nombre de nouveaux membres et nous avons toujours pensé qu'il fallait accorder à ceux qui sont nouveaux dans ce domaine d'activité l'occasion de fournir leur apport personnel. Voilà pourquoi nous voulons inviter la Chambre à former des comités afin qu'un travail plus efficace s'accomplisse. Il va de soi que ces comités ne traceront pas de programmes, parce qu'alors ils empièteraient sur la fonction du gouvernement.

Par le passé, le rendement des comités a été réduit à rien parce que le gouvernement d'alors refusait toujours aux comités le pouvoir d'assigner des témoins et de faire produire des documents, ainsi que je le disais tantôt. Nous accueillerons volontiers la collaboration de l'opposition dans l'accomplissement de sa fonction au sein de ces comités, en ce sens que les choses répréhensibles, s'il s'en trouve, seront mises au grand jour.

Nous voulons instituer un comité des prévisions budgétaires. Si ce comité accomplit sa tâche, ceux qui en feront partie auront à y consacrer de longues heures et de longs jours d'un dur labeur.

Qu'en est-il du comité des comptes publics? Je siège à la Chambre depuis 1940, et chaque fois que ce comité s'est réuni, il n'a traité que les questions choisies par la majorité. Je demande maintenant que ce comité devienne efficace et je doute qu'on ait pensé qu'une mesure de ce genre serait prise si tôt à la première session de la législature actuelle. Je désire voir la formation d'un comité réel, pas seulement un organisme institué à titre décoratif. A ce sujet, nous avons l'intention de proposer qu'un membre de

la loyale opposition de Sa Majesté soit nommé président du comité, afin d'en assurer l'efficacité. J'insiste pour que mon honorable ami se prononce à ce sujet.

Il y a naturellement d'autres comités. Par exemple, au cours des ans, les anciens combattants du pays ont demandé la constitution d'un comité des Affaires des anciens combattants. Il y a eu des comités spéciaux durant les sessions, mais nous avons l'intention de remédier à la situation en instituant un comité permanent des Affaires des anciens combattants afin que les mesures législatives à leur sujet, présentées au cours de la session, y soient étudiées au fond. Aujourd'hui, mon honorable ami le ministre des Finances a parlé des mandats du gouverneur général et il a été question d'un changement d'attitude de la part du gouvernement. Le dernier jour de la session, il a été dit qu'on refusait une discussion qui aurait permis d'élucider ce point. Ce jour-là, je ne suis entré à la Chambre qu'à 5 heures et 45 minutes, mais j'ai consulté le hansard.

M. McIlraith: Lorsque le premier ministre est alors entré, la Chambre était dissoute.

Le très hon. M. Diefenbaker: La réflexion de l'honorable député dénote qu'il n'a pas lu ce texte ou n'a pas saisi le sens de ce qu'il a lu.

Nous avons l'intention d'établir ce comité; nous voulons que les dépenses faites sous l'empire de mandats du gouverneur général fassent l'objet d'un examen.

Une voix: Voilà du neuf!

Le très hon. M. Diefenbaker: Il ne s'agit pas du montant en cause. On a déjà eu recours à des mandats du gouverneur général et rien dans les comptes rendus n'indique qu'on ait dans le passé adopté l'attitude que nous allons prendre en vue de permettre à une commission parlementaire d'examiner à fond les dépenses.

L'hon. M. Pickersgill: Les dépenses étaient soumises à l'examen de toute la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le comité des crédits a une tâche formidable à accomplir. Il a été question à ce sujet des dépenses relatives à la défense. Le comité des crédits qui sera constitué aura l'occasion d'examiner les dépenses qui lui seront soumises et pourra, grâce à un examen des plus méticuleux, juger de la nature générale et du bien-fondé de ces dépenses.

Si mes honorables amis veulent se renseigner sur la nature et le fonctionnement des comités dans le régime parlementaire britannique qui, somme toute, reste modèle, je les prie de parcourir les pages 210 et 211 du dernier ouvrage de Beauchesne, qui analysent en détail les comités établis par la